

COMPEX GESTION

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE • COMMISSAIRE AUX COMPTES • MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

COTRAVAUX

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

11 rue de Clichy

75009 - PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2021

3 rue Cépré 75015 PARIS • Tél. 01.43.06.21.92 • Télécopie 01.43.06.09.65

SARL au capital de 38 125 € - SIRET 347 591 760 00058 - APE 6920Z

CEE FR 72 347 591 760

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de l'association COTRAVAUX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COTRAVAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mai 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

COTRAVAUX

*Exercice clos le
31 décembre 2021*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives au nombre des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, respectivement pour les fournisseurs et les clients, prévues à l'article D.441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

COTRAVAUX

*Exercice clos le
31 décembre 2021*

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

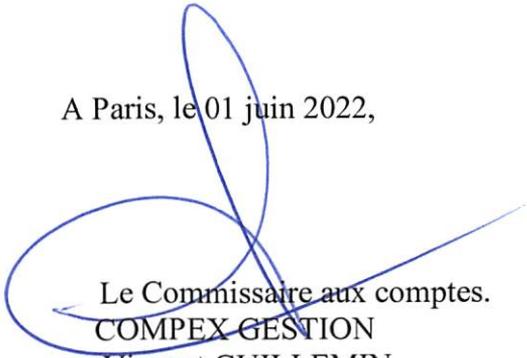
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

A Paris, le 01 juin 2022,



Le Commissaire aux comptes.
COMPEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

COTRAVAUX

*Exercice clos le
31 décembre 2021*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A Paris, le 01 juin 2022,


Le Commissaire aux comptes.
COMPEX GESTION
Vincent GUILLEMIN

COTRAVAUX

BILAN AU 31/12/2021

ACTIF	Valeur brute	amortissements	Exercice clos au 31/12/21	Rappel au 31/12/20	PASSIF	Exercice clos au 31/12/21	Rappel au 31/12/20
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 234,85	- 99 526,22	14 708,63	16 732,91	FONDS PROPRES	- 17 664,19	- 45 548,22
Constructions	45 170,64	- 45 170,64	-	-	Fonds associatif	52 774,81	52 774,81
Installation et agencements	60 524,91	- 46 270,61	14 254,30	15 774,47	Fonds associatif avec droit de reprise	30 000,00	
Matériel informatique	5 643,64	- 5 189,31	454,33	958,44	Report à nouveau	- 98 323,03	- 89 089,83
Matériel et mobilier de bureau	2 895,66	- 2 895,66	-	-	Résultat de l'exercice	- 2 115,97	- 9 233,20
Immobilisations corporelles en cours							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 084,61		2 084,61	1 834,49	PROVISION RISQUES ET CHARGES	11 560,00	8 824,00
fonds travaux	1 234,12		1 234,12	984,00	Provisions Engagement retraite	11 360,00	8 724,00
Dépôts et cautions	850,49		850,49	850,49	Provisions pour charges	200,00	100,00
TOTAL IMMOBILISATIONS			16 793,24	18 567,40	DETTES FINANCIERES	12 624,84	12 624,84
					Dépôts et cautions reçus	2 024,84	2 024,84
					Crédit mutuel - emprunt	10 600,00	10 600,00
CREANCES D'EXPLOITATION			14 114,84	8 369,06	DETTES D'EXPLOITATION	54 704,69	61 926,59
Débiteurs divers			8 298,40	4 749,27	Fournisseurs	2 974,92	3 649,06
Associations			2 697,40	1 760,00	Dettes prov./congés à payer	5 374,30	3 317,05
Subventions à recevoir					Organismes sociaux	31 659,71	19 474,24
Produits à recevoir			1 776,00		Etat, impôts à payer	2 598,00	5 007,00
Charges constatées d'avance			1 343,04	1 859,79	Créditeurs divers	624,39	24 110,49
					Associations	4 753,37	3 008,75
VALEURS DISPONIBLES			30 317,26	10 890,75			
Livret et Placements			17 638,30	6 637,83	Charges à payer	6 720,00	3 360,00
Crédit Mutuel			12 575,55	4 165,41	Produits constatés d'avance		
CCP			67,06	51,16			
Caisse			36,35	36,35			
TOTAL ACTIF			61 225,34	37 827,21	TOTAL PASSIF	61 225,34	37 827,21

	CHARGES	réel 2021	réel 2020
60	ACHATS	4 210,10	2 923,64
	Fournitures bureau	255,60	539,54
	Fournitures entretien petit équip.	117,80	399,78
	Petits logiciels	1 380,60	531,00
	EDF GDF	2 456,10	1 453,32
61	SERVICES EXTERIEURS	21 160,00	9 987,58
	Sous-traitance générale		
	Prestations formations	7 347,00	
	Prestations marché FOA	3 000,00	
	Locations mobilières et immobilières	3 831,48	1 849,58
	Copropriété	5 002,00	4 920,00
	Entretien/Réparation/copies	1 183,14	2 202,60
	Primes assurances	755,03	755,04
	Documentation	41,35	260,36
62	AUTRES SERV.EXTERIEURS	14 373,90	10 616,67
	Honoraires	3 360,00	3 360,00
	Salons/ expos/annonces	164,28	135,54
	Divers		97,80
	Document. promotion	500,90	76,80
	Frais réunions statutaires	2 320,46	757,54
	Réunions internes, séminaires, Congrès	4 374,55	3 006,82
	Frais de missions nationales et internat.		
	Affranchissements	265,87	143,32
	Télécom / redevances Internet	2 236,88	1 919,67
	Services bancaires	350,96	319,18
	Cotisation d'adhésion	800,00	800,00
63	IMPOTS ET TAXES	6 741,00	7 035,00
	Impôts habitation + divers	4 446,00	4 682,00
	Taxe sur les salaires		
	Formation Professionnelle	2 295,00	2 353,00
64	FRAIS DE PERSONNEL	122 267,35	139 955,00
	Rémunérations	89 646,25	106 950,79
	CEA Urssaf - Pôle Emploi	28 058,20	22 675,19
	Autres charges - stagiaire		8 389,09
	Prévoyance, AGIRC, mutuelle		2 351,12
	Autres charges (prov.CP)	2 057,25	3 870,84
	Médecine du Travail	313,20	302,40
	Indemnités transports	1 128,00	1 165,60
	Tickets restaurant	1 064,45	1 991,65
65/66/67	AUTRES CHARGES	6 904,68	1 998,79
	Redevances, licences		
	charges diverses	224,82	498,59
	Service Civique	1 360,00	770,00
	Charges financières		
	Charges sur exercices antérieurs	5 319,86	730,20
68	DOTATIONS	4 760,28	11 365,55
	Dot. amortissements	2 024,28	2 541,55
	Dot. Risques & Charges	100,00	100,00
	Dot. Risques Prov. IDR	2 636,00	8 724,00
	Dot. Fonds dédiés		
69	Impôts /revenus immobiliers	2 598,00	2 329,00
	TOTAL CHARGES	183 015,31	186 211,23

PRODUITS		réel 2021	réel 2020
70	RESSOURCES PROPRES	48 468,40	26 295,40
	Locations bureaux	17 593,00	17 571,50
	Locations salles	765,00	675,00
	Uniformation frais pédagogiques	28 630,40	7 248,90
	Interventions, participations diverses	1 480,00	800,00
	Coordination marché public FOA		
74	SUBVENTIONS	126 020,99	108 021,00
	Fonjep	21 321,00	21 321,00
	Min. Jeunesse et Sports DJEPVA	75 000,00	75 000,00
	Ministère Education Nationale FDVA	7 350,00	4 550,00
	Ministère de l'Environnement		
	Ministère de la Culture	5 000,00	5 000,00
	ASP (SC)	1 349,99	2 150,00
	Ville de Paris	3 000,00	
	Fonds ESS	8 000,00	
	Conseil régional Ile de France		
	Ministère Europe ET Affaires Etrangères	5 000,00	
75	AUTRES PROD.GESTION	6 258,78	5 905,06
	Atténuation dépenses		
	Participations copies	68,78	185,06
	Cotisations	6 190,00	5 720,00
76	PRODUITS FINANCIERS	151,17	132,57
	Produits financiers	151,17	132,57
77	PRODUITS EXCEPTION.	-	-
	Prod. exceptionnels		
	Prod./exercice antérieur		
78	REPRISE PROV. & DIV.	-	36 624,00
	Reprise sur provision IDR		36 624,00
	Reprise sur fonds dédiés		
	TOTAL PRODUITS	180 899,34	176 978,03
RESULTAT		- 2 115,97	- 9 233,20

ASSOCIATION COTRAVAUX
11 rue de Clichy
75009 - PARIS

A N N E X E

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 61 225 € et dégageant un résultat déficitaire de – 2115.97 €.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 126 021 € et l'effectif moyen est de 3 salariés.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01.01.2021 au 31.12.2021.

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

I - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

1) Modes et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIF

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	114 235			114 235
Immobilisations financières	1 834	251		2 085
Total	116 069	251	0	116 320

Tableau des mouvements des amortissements

	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Immobilisations incorporelles	0	0		0
Immobilisations corporelles	97 502	2 024		99 526
Total	97 502	2 024	0	99 526

Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	Échéances	
		jusqu'à 1 an	A + d'un an
CREANCES			
<u>Créances de l'actif immobilisé :</u>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
Clients			
Autres créances	12 771	12 771	
Total	12 771	12 771	-
DETTES			
<u>Dettes financières</u>			
Emprunts et dettes auprès ets crédit	10 600		10 600
Emprunts et dettes financières divers	2 025		2 025
<u>Autres dettes</u>			
Dettes fournisseurs	2 975	2 975	
Dettes fiscales et sociales	39 633	34 354	5 279
Autres dettes	12 097	12 097	
Total	67 330	49 426	17 904